



Chemin du Dr Jean-Louis Prévost, 17 1202 Genève
Tél. 022 340 64 80
E-Mail : trialogue@infomaniak.ch
Site : www.letrialogue.com

RESEAU DE SOLIDARITE ENTRE RETRAITES, CHOMEURS ET PROFESSIONNELS
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Assemblée Générale 2020

Mercredi 16 septembre 2020 à 18h

Procès-verbal

Membres du Comité

Présents: Doris Gorgé, Présidente
Grazia Zanin, Secrétaire
François Walon, Trésorier ad interim

Charles Gorgé - Sylvane Gürbüz - Gabriella Moriello - Simone Rosset
Dr Bernard de Wurstemberger

Excusés : Jean Ladame, Vice-président -

Non-excusés : /

Nombre de personnes présentes à l'assemblée : 31

1. Communication de la Présidente

La présidente remercie les 31 personnes qui se sont déplacées malgré les craintes liées à la pandémie actuelle. L'Assemblée a heureusement pu être organisée dans le jardin. Elle souhaite que les distances sanitaires soient néanmoins respectées et explique le mode de scrutin tel que spécifié dans les nouveaux statuts.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 juin 2019 (à consulter au secrétariat avant l'AG)

Le Procès-verbal du 05.06.2019 est adopté à l'unanimité des 23 votants

3. Bilan de l'année écoulée et perspectives pour 2021

4. Nouvelle organisation en raison de la pandémie

5. Subventionnement de l'association

Ces trois points de l'ordre du jour ont été rassemblés dans l'exposé de la Présidente, **en annexe de ce PV.**

La situation financière et l'évolution de l'association interpellent les membres mais elles restent très incertaines du fait que ni les subventions ni les dons des communes ne sont prévisibles à l'heure actuelle.

6. Approbation des comptes – rapport de M. François Walon, trésorier :

Mesdames, Messieurs, chers adhérents et amis de l'Association,

En tant que trésorier de l'Association et conformément à nos statuts, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier pour l'exercice allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2019.

Les écritures comptables ont été réalisées avec le concours bénévole de M Victor CHIOU que je remercie pour sa compétence et sa disponibilité, et la révision des comptes a été effectuée par la société BONNAFOUS AUDIT SA dont le représentant vous présentera le rapport séparément.

1- Le compte de résultat

	2019	2018	Variations 2019/2018	%
Produits	402 599	353 371	49 228	+ 13,9
Charges	407 515	362 538	44 977	+ 12,4
Résultats	-4 916	-9 166	- 4 251	+ 46,4

L'année 2019 s'est soldée par un résultat négatif de 4 916,54 francs.

Les produits se sont élevés à 402 599,05 francs, et les charges à 407 515,59.

Le déficit d'exploitation s'est réduit de près de la moitié par rapport à l'année passée, toutefois notre résultat net a diminué du fait d'une attribution de 10.000 francs au fonds 'Béquille'.

A noter que les Produits ont excédé nos prévisions budgétaires de près de 46.000 francs principalement en raison de dons reçus pour le déménagement et le fonds 'Béquille'.

Les Charges ont excédé nos prévisions budgétaires de près de 50.000 francs, du fait des frais liés au déménagement et d'une provision pour litige de 11 680 francs.

2- Le bilan 2019

Comme vous le savez, notre bilan au 31/12/2019 est une photographie de la situation patrimoniale de notre Association.

Le niveau des disponibilités est en hausse de près de 11.000 francs, mais le compte 'Fonds étrangers à court terme' est en hausse de près de 14.000 francs.

3- Le budget 2020

Le budget 2020 a été arrêté sur la base des chiffres suivants :

Produits : 354 700
Charges : 355 670
Résultat : - 970

Toutefois, du fait de la COVID 19, certains de nos donateurs pourraient réduire ou supprimer leurs concours, ce qui nécessiterait une réduction de nos charges.

Rapport de l'organe de contrôle par la Fiduciaire "Bonnefous" (inclus dans le rapport d'activité)

M. Baligh Rais, réviseur agréé ASR de la Fiduciaire s'est excusé
M. François Walon procède à la lecture du rapport de la Fiduciaire.

Affectation du Résultat

L'année 2019 s'étant soldée par un résultat négatif de 4 916,54 francs, il n'y a pas lieu d'affecter le résultat.

Approbation des comptes

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par les 23 votants.
La Présidente remercie Nathalie qui prépare les données comptables.

7. Modifications des statuts de l'association (en annexe de ce PV)

Doris Gorgé commente les principales nouveautés :

Article 6 : Membres

- Sont membres de l'Association :
- les collaborateurs et collaboratrices de l'Association durant la durée de leur fonction.

Article 8 : Election des membres

L'Assemblée Générale **valide l'admission des nouveaux membres**, à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, des personnes qui ont fait acte de candidature auprès du Comité en manifestant leur intérêt pour les activités de l'Association.

Article 9 : Perte de la qualité de membre

Toutefois, le Comité peut, en cas d'urgence, suspendre un membre et/ou décider son exclusion immédiate à titre provisionnel.
Un recours contre cette décision peut être formulé dans un délai de dix jours à compter de la notification de l'exclusion. Ce recours est traité par l'Assemblée Générale la plus proche de la date de réception du recours.

Article 12 : Assemblée Générale extraordinaire

Une Assemblée Générale extraordinaire doit être convoquée si un cinquième des membres le demandent ou si le Comité le juge nécessaire.

Article 14 : Comité

Le Comité se compose de cinq membres au moins.
Les membres du Comité sont élus pour une durée d'un (1) an par l'Assemblée Générale, parmi les membres de l'Association.
Le Comité définit son organisation et établit son propre règlement. Il peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un Bureau et à un(e) Secrétaire Général(e).
Selon les ressources de l'Association et sur décision du Comité, le (la) Secrétaire Générale peut être rémunéré(e). Dans ce cas elle ne dispose plus que d'une voix consultative au sein du Comité. Il en va de même pour les autres membres du Comité qui sont salariés de l'Association.

Article 15 : Attributions du (de la) Secrétaire Général(e)

Les attributions du (de la) Secrétaire Général(e) sont fixées par le Comité.

Le (la) Secrétaire Général(e) exerce ses fonctions sous l'autorité du (de la) Président(e) et le contrôle du Comité.

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité par les 23 votants.

8. Modification de la charte de l'association (en annexe de ce PV)

La nouvelle charte, dont les changements sont mineurs, est approuvée à l'unanimité par les 23 votants.

9. Approbation du rapport d'activité 2019

L'association s'est vue félicitée pour la qualité et la clarté de son rapport d'activité.

Il est approuvé à l'unanimité par les 23 votants.

10. Budget 2020 (inclus dans le rapport d'activité)

M. François Walon commente le budget 2020 qui ne tient naturellement pas compte des aléas dus à la pandémie. Il est approuvé à l'unanimité par les 23 votants.

11. Renouvellement du Comité

Membres fondateurs : Madame Doris Gorgé Dr. Bernard de Wurstemberger

Comité :

Madame Doris Gorgé

Présidente

Monsieur Jean Ladame

Vice - président

Madame Grazia Zanin

Secrétaire

Monsieur François Walon

Trésorier

Madame Sylvane Gürbüz

Madame Célia Huart

Madame Gabriella Moriello

Madame Simone Rosset

Monsieur Christophe Buemi

Monsieur Charles Gorgé

Monsieur Xavier Vacas

Monsieur Bernard de Wurstemberger

Le nouveau Comité est élu par 22 voix sur les 23 votants.

12. Propositions individuelles

Art. 7 des statuts : "Toute proposition individuelle, pour être soumise à l'Assemblée Générale, doit parvenir au Comité 10 jours avant la date de l'Assemblée Générale".

Aucune proposition ne nous est parvenue.

13. Divers

La Présidente remercie nos bénévoles qui œuvrent avec compétence et empathie pour nos nombreux consultants et l'équipe qui a préparé le buffet qui nous attend et les secrétaires qui l'ont organisé.

La séance est levée à 19h10.

Grazia Zanin

Doris Gorgé

Genève, le 18 septembre 2020

Annexes :

- Exposé de la Présidente
- Nouveaux statuts de l'association
- Nouvelle charte de l'association